

BAREME DE L'AGENCE CITYLIFE DRAGUIGNAN

AU 01/05/2026

TRANSACTION VENTE

Transaction sur immeuble	Honoraires perçus
Jusqu'à 100 000€	6 000€ TTC du prix de vente
Entre 100 001€ et 1 000 000€	6% TTC du prix de vente
Au-delà	5% TTC du prix de vente

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf mention contraire au mandat. Le taux indiqué s'applique sur le prix de vente. En cas de mandat délégué, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détentrice du mandat.

Transaction sur droit au bail et fonds de commerce	Honoraires perçus
Cession de DAB ou fonds de commerce inférieur à 60 000€	6 000€ TTC du prix de vente
Cession supérieure à 60 000€	10% HT du montant de la cession

LOCATION A USAGE D'HABITATION (LOI DU 06 JUILLET 1989)

Activité exercée sans détention de fonds.

Les encaissements (loyers, dépôts de garantie, etc.) sont réalisés par GEST AND LOC (SAS) - 244 rue du Général de Gaulle 83480 Puget-sur-Argens - RCS Fréjus n° 850 409 269 - Titulaire de la carte professionnelle « Gestion immobilière » n° CPI 8303 2019 000 043 227 délivrée par la CCI du Var - Garantie financière : CEGC

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur	1 mois de loyer chargé (dont 3€/m ² pour état des lieux + 40€ forfaitaire si logement meublé) + 50€ de rédaction de bail
Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et rédaction de bail à la charge du locataire	Zone non tendue : 8€/m ² - Zone tendue : 10€/m ² - Zone très tendue : 12€/m ² État des lieux vide ou meublée : 3€/m ²
Frais de constitution du dossier pour le permis de louer (le cas échéant)	90€ pour chaque dépôt de dossier (nouvelle demande et renouvellement), les visites de contrôle sont exclues de ces honoraires)
Stationnement non inclus dans un bail d'habitation	Honoraires propriétaire : 1 mois de loyer chargé TTC* Honoraires locataire : 1 mois de loyer chargé TTC* * Etat des lieux inclus